

Il ne me reste plus beaucoup de temps, monsieur l'Orateur. J'aimerais encore une fois poser cette question au ministre. Pourquoi s'oppose-t-il si énergiquement à l'établissement d'une société de la Couronne? J'ai attentivement examiné les déclarations du ministre, j'ai étudié ses arguments et je ne les trouve pas convaincants. Le ministre craint-il d'accepter la responsabilité de ses actes dans ce domaine? Si vous établissez une société de la Couronne, votre sort est lié à sa réussite ou à son échec. Le ministre se croit-il tenu de réunir trois parties afin de pouvoir dire plus tard: le projet a mal réussi à cause des lacunes de tel ou tel mais nous nous proposons d'y remédier. J'aime à croire qu'il n'en sera pas ainsi. Si le ministre a besoin d'un renseignement technique, il lui est possible de l'obtenir sans la participation directe de l'entreprise.

• (9.40 p.m.)

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je me trouve dans une situation assez inhabituelle et assez pénible. Je suis profondément d'accord avec mon collègue du Nouveau parti démocratique, quant à ses opinions, mais je ne puis le suivre lorsqu'il passe un jugement. J'ajoute qu'au comité de la radiodiffusion, qui a tenu je ne sais combien de réunions à propos de cette importante mesure législative, son prédécesseur, le député de Selkirk (M. Schreyer) était, à mon avis, l'un des évaluateurs les plus astucieux et les plus capables de cette mesure législative. Comme ancien résident à temps partiel du Manitoba, je suis disposé à prédire que le député de Selkirk deviendra le chef d'un certain parti sous peu. Il deviendra aussi le chef de l'opposition et offrira, je pense, une résistance constructive à un gouvernement Weir réélu, qui aura reçu un mandat plus solide que jamais pour assumer la conduite des affaires de la province.

Le député de Waterloo (M. Saltsman), que j'ai précédé ici à la Chambre, m'a toujours paru doué d'un jugement extrêmement solide en matière d'économique et très versé dans le domaine des affaires. Cependant, lorsqu'il est sur le point d'exprimer une opinion, il fait preuve, me semble-t-il, d'esprit de parti et non de perception et il manque de sagacité. Je dois avouer que, parmi les propos qu'il a tenus ce soir, il y en a peu auxquels je me rallie.

J'ai un peu tremblé quand mon honorable ami a suggéré que le gouvernement devrait exercer un contrôle un peu plus grand sur ce

domaine important. Après avoir étudié le projet de loi au cours des dernières semaines, après avoir écouté le ministre et examiné ses déclarations, il me semble que ce que le peuple canadien devrait craindre le plus, c'est l'extension de la juridiction gouvernementale sur ce domaine important des communications. On retrouve à maintes reprises dans le bill C-184, ces expressions retentissantes: «sauf permission du gouverneur en conseil» ou «avec l'approbation du ministre» et autres de ce genre. Il ne s'agit pas du tout d'une mesure législative qui nie l'existence d'un ministre président aux destinées d'affaires de ce genre.

Les gens qui craignent les machinations et les opérations de sociétés dites détachées, comme la Société Radio-Canada, m'effraient souvent. Les gens s'inquiètent de l'activité de ces corporations. La seule chose qui me soulage lorsque j'examine les opérations de la Société Radio-Canada, c'est que je préfère mille fois que M. Davidson en assure la direction plutôt que le secrétaire d'État (M. Pelletier).

En conséquence, je ne suis pas certain de souhaiter une plus grande emprise du gouvernement sur ce domaine fort important des télécommunications. A cet égard, il serait peut-être bon d'entendre les propos et les commentaires de ceux qui sont étrangers au secteur gouvernemental. Nous savons que les sociétés ne sont pas toutes mauvaises, mais Dieu m'est témoin qu'elles ne sont pas toutes bonnes. Nous, en cette Chambre, avons examiné les prévisions budgétaires et les dépenses, pour lesquelles personne ne saurait décerner une médaille d'excellence en administration. Il suffit de se rappeler ce que les gouvernements libéraux antérieurs ont fait en ce qui concerne nos chemins de fer pour se rendre compte du grand nombre de sociétés de la Couronne et de la libéralisation de leurs opérations. Le secteur gouvernemental pourrait peut-être profiter des connaissances techniques mises au point par les transporteurs publics.

Je ne suis pas le défenseur des grosses entreprises. Personne n'est plus mal à l'aise avec elles qu'un pauvre professeur comme moi. Mais je sais qu'avec le temps, ceux qui s'occupent de télécommunications ont réussi à accorder de meilleurs services à un coût inférieur, alors que le ministre des Postes (M. Kierans), lui, assure, par son service postal, des services médiocres à un coût plus élevé. Donc, les quelques rapports qu'il pourrait avoir avec le milieu des télécommunications ne seraient peut-être pas trop néfastes pour le peuple et le gouvernement du Canada.